

Questions orales

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ferai d'abord remarquer à mon honorable collègue que le gouvernement canadien a poursuivi des démarches diplomatiques, des rencontres diverses avec les responsables de l'Administration américaine. Et nous avons toujours reçu de l'Administration américaine, du plus haut niveau, du Secrétaire à l'Énergie, de tous ceux qui ont une responsabilité administrative, la plus grande sympathie et le plus grand appui pour la position canadienne.

D'autre part, un organisme américain, un organisme de nature judiciaire, a pris une décision qui, jusqu'à un certain point, était largement contraire à la volonté exprimée par l'Administration. Au nom du gouvernement canadien, j'ai déploré, dans les termes diplomatiques les plus forts, cette décision du pouvoir judiciaire des États-Unis.

Deuxièmement, nous aurions préféré que la décision soit contraire à celle qui a été annoncée. Nous aurions préféré que la demande du Secrétaire à l'Énergie de reporter la décision afin de poursuivre l'examen approfondi du système de tarification du gaz naturel, amorcé par le gouvernement des États-Unis lui-même, ait eu lieu et que les conclusions soient connues. Mais le pouvoir judiciaire en a décidé autrement, monsieur le Président.

[Traduction]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, nous n'avons que faire de la sympathie des États-Unis; nous voulons qu'ils respectent le Canada.

Des voix: Bravo!

M. MacLellan: Le premier ministre lui-même a reconnu que cette décision de la *Federal Energy Regulatory Commission* des États-Unis impose au Canada une réglementation américaine. Pourquoi le gouvernement, non satisfait de brader nos ressources, permet-il aux Américains de nous dicter leurs lois?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, à ce moment-ci, ce n'est pas un problème de gouvernement, c'est un problème d'institution judiciaire, et la suite se déroulera à ce niveau-là, monsieur le Président.

[Traduction]

LE PROJET D'ACQUISITION DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Apparemment, monsieur le Président, les Américains obtiennent tout ce qu'ils veulent, y compris le rachat de Dome Petroleum par Amoco.

Pourquoi le gouvernement a-t-il enjoint à Investissement Canada et à la Direction générale de la concurrence de ne pas intervenir dans cette transaction? Serait-ce parce que Simon

Reisman aurait dit au gouvernement que toute intervention du gouvernement canadien mettrait en péril le succès de ses pourparlers avec les États-Unis?

[Français]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je n'ai jamais vu un amoncèlement d'ignorance aussi marqué dans cette Chambre.

Le pouvoir judiciaire des États-Unis a une indépendance que les institutions canadiennes reconnaissent envers leur pouvoir judiciaire. Pourquoi en serait-il autrement chez les autres? Lorsqu'un pouvoir judiciaire canadien prend une décision contraire à la volonté des citoyens des États-Unis, c'est la responsabilité du pouvoir judiciaire et on ne demande pas au gouvernement du Canada de renverser une décision judiciaire. C'est une répartition des pouvoirs.

Alors, vouloir faire croire à la Chambre que nous pouvons mêler, selon notre désir, selon notre journée, pouvoir judiciaire, pouvoir législatif, pouvoir administratif, est complètement faux, monsieur le Président.

Ensuite, dans la question d'Investissement Canada, mon honorable collègue sait fort bien—s'il ne sait pas, je vais lui apprendre qu'il n'y a pas eu de demandes de logées.

[Traduction]

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de reconnaître que le gouvernement savait qu'il s'agissait d'un processus quasi judiciaire dans lequel il n'était pas possible d'intervenir. Si c'est le cas, pourquoi le premier ministre s'est-il donné la peine d'écrire cette lettre au président Reagan pour faire espérer à l'industrie du pétrole et du gaz de l'Ouest qu'il allait intervenir personnellement? Pourquoi susciter de faux espoirs alors que le gouvernement savait déjà qu'il allait échouer? Pourquoi le gouvernement cherche-t-il ainsi à leurrer les Canadiens et à leur donner de faux espoirs?

● (1425)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait comment les choses se passent et il ne cherche sans doute pas à tromper la Chambre délibérément. Ce que nous avons cherché à obtenir, et le secrétaire d'État Shultz était déjà intervenu à la suite de nos instances, c'est que la décision soit différée afin que nous puissions présenter davantage de preuves. L'organisme quasi judiciaire concerné n'a pas accédé à cette demande du gouvernement canadien et du gouvernement américain. Nous le déplorons vivement, comme mon collègue l'a dit. C'est maintenant aux entreprises privées d'agir. Elles ont déjà manifesté leur intention d'interjeter appel.